

Informations municipales

Horaires ouverture du secrétariat de mairie

Permanence au public les lundis, jeudis de 16 h à 19 h et les mercredis de 13h30 à 15h00 Tél. : 03.26.66.13.89 - courriel : mairie.bouy@wanadoo.fr - site internet : www.mairie-bouy.fr

I - ACTIVITES

Compte tenu de la situation actuelle au regard de l'épidémie de coronavirus – COVID19, les décisions suivantes ont été prises :

I - 1 : Secrétariat de mairie

L'accueil du public par le secrétariat de mairie est fermé à partir du mardi 17 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

En cas de demande particulière, nous vous demandons de prendre contact soit :

- par message électronique à l'adresse : mairie.bouy@wanadoo.fr
- par dépôt de message ou courrier papier dans la boite aux lettres de la mairie (relève tous les jours)
- par message sur la messagerie téléphonique du secrétariat de mairie : 03 26 66 13 89 (relève tous les jours)
- par téléphone auprès du maire ou adjoint : 03 26 66 15 69 03 26 70 20 42

I – 2 : Accueil de loisirs pour les enfants – avril 2020

Aucun service d'accueil de loisirs ne fonctionnera pendant les vacances scolaires de printemps du mois d'avril 2020.

I - 3 : Manifestations et Festivités du 28 mars au 5 avril 2020 « Fête patronale »

Toutes les manifestations prévues (brocante, fêtes patronale,..) sont annulées.

I - 4 : Aire de jeux, terrain de foot, salle des fêtes, salle des associations

Par arrêté municipal, les lieux suivant ont été fermés, afin d'éviter tous regroupements de population. L'aire de jeux et terrain multisports, terrain de football, salle des fêtes, salle des associations.

II - INFORMATIONS

Nous vous rappelons que la consigne générale est le confinement à la maison.

Pour toute sortie de votre domicile, il vous faut une raison valable. Dans ce cas, vous devez avoir sur vous une pièce d'identité et un formulaire dit « justificatif de déplacement dérogatoire ».

Les contrôles ont commencé (amende de 135 euros)

Vous en trouverez un exemplaire avec ce mot. Sachez qu'il peut être manuscrit, vous pouvez donc le rédiger vous même.

Pour ceux ne disposants pas de moyens d'impression, des formulaires de « justificatif de déplacement dérogatoire », peuvent vous être fourni gratuitement. Merci d'en faire la demande via les moyens de contacts à votre disposition : Nous les déposerons dans votre boite à lettres en fonction de vos demandes.

Merci donc de veiller au respect de cette règle afin de contribuer à la lutte contre l'épidémie de coronavirus. Il est important que les enfants suivent également cette consigne et reste à la maison. <u>Ils ne sont pas autorisés à se promener seuls ou en groupe dans le village.</u>

II – 1 : Relais poste chez « juju »

Le relais poste chez « juju » est ouvert aux horaires suivants :

- Le lundi de 11h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
- Du mardi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00

II – 2 : Déchèterie et collecte des déchets

Chalons Agglo nous informe:

- de la fermeture des déchèteries jusqu'à nouvel ordre
- la collecte en porte à porte (poubelles classiques, bac biodéchets et sacs jaunes) est maintenue dans les mêmes conditions.

MERCI DE VOTRE SOUTIEN DANS CE MOMENT DIFFICILE, VOTRE CIVISME EST PRIMORDIAL

PRENEZ SOIN DE VOUS - RESTEZ CHEZ VOUS...